

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée**

du LUNDI 27 JUIN 2011 à 18 heures

Centre Nautique au Cap d'Agde (Salle polyvalente)

**NOTE DE SYNTHÈSE**

**POLE FONCTIONNEMENT**

**FINANCES**

→ **Approbation du Compte de Gestion :**

En application de l'article L. 1612-12 du C.G.C.T., les Comptes de Gestion 2010 ont bien été transmis à la CAHM le 1er juin 2011, et certifiés exact dans ses résultats par le Trésorier Payeur Général.

Les Comptes de Gestion sont soumis au vote du Conseil communautaire en même temps que les Comptes Administratifs en vue de permettre un contrôle simultané et réciproque des deux documents.

→ **Adoption du Compte Administratif :**

Selon les dispositions de l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil doit délibérer sur les Comptes Administratifs, présentés par l'ordonnateur. Les Comptes Administratifs 2010 doivent être rigoureusement conformes aux Comptes de Gestion tenus par le comptable.

Les CA constituent l'arrêté des comptes. Ils retracent toutes les Dépenses et toutes les Recettes de l'exercice 2010.

**1. → BUDGET PRINCIPAL DE LA CAHM : approbation du Compte de gestion et adoption du Compte Administratif 2010**

Il convient donc de constater que le Compte Administratif 2010 du *Budget principal (CA 2010 GRAVE SUR CD ROM)* de la CAHM est conforme au Compte de Gestion 2010 établi par le comptable, la balance du Compte Administratif s'établissant comme suit :

| <b>Section de Fonctionnement</b> | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b>       |
|----------------------------------|-----------------|-----------------------|
| Réalisation de l'exercice        | 42 839 361,63 € | 45 042 421,38 €       |
| Reports de l'exercice 2009       |                 | <b>1 183 847,56 €</b> |
| Résultat cumulé                  | 42 839 361,63 € | 46 226 268,94 €       |

**Excédent de fonctionnement : 3 386 907,31 €**

| <b>Section d'Investissement</b>      | <b>Dépenses</b>    | <b>Recettes</b> |
|--------------------------------------|--------------------|-----------------|
| Réalisation de l'exercice            | 13 955 447,21 €    | 12 752 247,68 € |
| Reports de l'exercice 2009           | <b>89 032,13 €</b> |                 |
| Restes à réaliser à reporter en 2011 | 7 737 103,75 €     | 7 737 103,75 €  |
| Résultat cumulé                      | 21 781 583,09 €    | 20 578 383,56 € |

**Solde d'exécution négatif d'investissement : - 1 292 231,66 €**

Pour les **BUDGETS ANNEXES (CA 2010 GRAVES SUR CD ROM)** les balances des Comptes Administratifs s'établissent comme suit :

**2. → BUDGET ANNEXE DE LA CAHM : approbation du Compte de gestion et adoption du Compte Administratif 2010 du « TRANSPORT HERAULT MEDITERRANEE »**

Il convient donc de constater que le Compte Administratif 2010 du Budget annexe *Transport Hérault Méditerranée* de la CAHM est conforme au Compte de Gestion 2010 établi par le comptable, la balance du Compte Administratif s'établissant comme suit :

| Section de Fonctionnement   | Dépenses       | Recettes       |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| Réalisation de l'exercice   | 2 184 245,57 € | 1 792 607,63 € |
| Reportes de l'exercice 2009 |                | 1 476 613,51 € |
| Résultat cumulé             | 2 184 245,57 € | 3 269 221,14 € |

**Excédent de fonctionnement : 1 084 975,57 €**

| Section d'Investissement    | Dépenses     | Recettes    |
|-----------------------------|--------------|-------------|
| Réalisation de l'exercice   | 119 906,59 € | 61 581,86 € |
| Reportes de l'exercice 2009 | 17 549,61 €  |             |
| Résultat cumulé             | 137 456,20 € | 61 581,86 € |

**Solde d'exécution négatif d'investissement : - 75 874,34 €**

### 3. → BUDGET ANNEXE DE LA CAHM : approbation du Compte de gestion et adoption du Compte Administratif 2010 du PAEHM « LE PUECH » à Portiragnes

Il convient donc de constater que le Compte Administratif 2010 du Budget annexe *Parc d'Activités Hérault Méditerranée « Le Puech »* de la CAHM est conforme au Compte de Gestion 2010 établi par le comptable, la balance du Compte Administratif s'établissant comme suit :

| Section de Fonctionnement   | Dépenses       | Recettes       |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| Réalisation de l'exercice   | 2 446 142,52 € | 2 570 052,52 € |
| Reportes de l'exercice 2009 |                | 89 065,30 €    |
| Résultat cumulé             | 2 446 142,52 € | 2 659 117,82 € |

**Excédent de fonctionnement : 212 975,30 €**

| Section d'Investissement    | Dépenses       | Recettes       |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| Réalisation de l'exercice   | 2 446 142,52 € | 3 136 442,42 € |
| Reportes de l'exercice 2009 | 1 136 442,42 € |                |
| Résultat cumulé             | 3 582 584,94 € | 3 136 442,42 € |

**Solde d'exécution négatif d'investissement : - 446 142,52 €**

### 4. → BUDGET ANNEXE DE LA CAHM : approbation du Compte de gestion et adoption du Compte Administratif 2010 du PAEHM « LA CROUZETTE » à Saint Thibéry

Il convient donc de constater que le Compte Administratif 2010 du Budget annexe *Parc d'Activités Hérault Méditerranée « La Crouzette »* de la CAHM est conforme au Compte de Gestion 2010 établi par le comptable, la balance du Compte Administratif s'établissant comme suit :

| Section de Fonctionnement   | Dépenses     | Recettes     |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| Réalisation de l'exercice   | 132 400,27 € | 176 412,96 € |
| Reportes de l'exercice 2009 |              | 181 176,44 € |
| Résultat cumulé             | 132 400,27 € | 357 589,40 € |

**Excédent de fonctionnement : 225 189,13 €**

| Section d'Investissement    | Dépenses     | Recettes     |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| Réalisation de l'exercice   | 0,00 €       | 137 210,70 € |
| Reportes de l'exercice 2009 | 166 195,39 € |              |
| Résultat cumulé             | 166 195,39 € | 137 210,70 € |

**Solde d'exécution négatif d'investissement : - 28 984,69 €**

**5. → BUDGET ANNEXE DE LA CAHM : approbation du Compte de gestion et adoption du Compte Administratif 2010 du PAEHM « LES PRADELS » à Pomérols**

Il convient donc de constater que le Compte Administratif 2010 du Budget annexe *Parc d'Activités Hérault Méditerranée* « *Les Pradels* » de la CAHM est conforme au Compte de Gestion 2010 établi par le comptable, la balance du Compte Administratif s'établissant comme suit :

| Section de Fonctionnement  | Dépenses | Recettes     |
|----------------------------|----------|--------------|
| Réalisation de l'exercice  | 0,00 €   | 0,00 €       |
| Reports de l'exercice 2009 |          | 163 668,92 € |
| Résultat cumulé            | 0,00 €   | 163 668,92 € |

**Excédent de fonctionnement : 163 668,92 €**

| Section d'Investissement   | Dépenses     | Recettes |
|----------------------------|--------------|----------|
| Réalisation de l'exercice  | 0,00 €       | 0,00 €   |
| Reports de l'exercice 2009 | 207 876,10 € |          |
| Résultat cumulé            | 207 876,10 € | 0,00 €   |

**Solde d'exécution négatif d'investissement : - 207 876,10 €**

**6. → BUDGET ANNEXE DE LA CAHM : approbation du Compte de gestion et adoption du Compte Administratif 2010 du PAEHM « LA CAPUCIERE » à Bessan**

Il convient donc de constater que le Compte Administratif 2010 du Budget annexe *Parc d'Activités Hérault Méditerranée* « *La Capucière* » de la CAHM est conforme au Compte de Gestion 2010 établi par le comptable, la balance du Compte Administratif s'établissant comme suit :

| Section de Fonctionnement  | Dépenses       | Recettes       |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Réalisation de l'exercice  | 5 518 522,78 € | 5 573 266,48 € |
| Reports de l'exercice 2009 |                | 427 190,35 €   |
| Résultat cumulé            | 5 518 522,78 € | 6 000 456,83 € |

**Excédent de fonctionnement : 481 934,05 €**

| Section d'Investissement   | Dépenses       | Recettes       |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Réalisation de l'exercice  | 5 522 181,20 € | 5 335 162,02 € |
| Reports de l'exercice 2009 | 1 135 162,02 € |                |
| Résultat cumulé            | 6 657 343,22 € | 5 335 162,02 € |

**Solde d'exécution négatif d'investissement : - 1 322 181,20 €**

**7. → BUDGET ANNEXE DE LA CAHM : approbation du Compte de gestion et adoption du Compte Administratif 2010 du PAEHM "LES CLAIRETTES" à Adissan**

Il convient donc de constater que le Compte Administratif 2010 du Budget annexe *Parc d'Activités Hérault Méditerranée* « *Les Clairettes* » de la CAHM est conforme au Compte de Gestion 2010 établi par le comptable, la balance du Compte Administratif s'établissant comme suit :

| Section de Fonctionnement  | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------|----------|
| Réalisation de l'exercice  | 0,00 €   | 0,00 €   |
| Reports de l'exercice 2009 |          | 0,00 €   |
| Résultat cumulé            | 0,00 €   | 0,00 €   |

**Résultat de fonctionnement : 0,00 €**

| Section d'Investissement   | Dépenses    | Recettes |
|----------------------------|-------------|----------|
| Réalisation de l'exercice  | 0,00 €      | 0,00 €   |
| Reports de l'exercice 2009 | 54 732,83 € |          |
| Résultat cumulé            | 54 732,83 € | 0,00 €   |

**Solde d'exécution négatif d'investissement : - 54 732,83 €**

**8. → BUDGET ANNEXE DE LA CAHM : approbation du Compte de gestion et adoption du Compte Administratif 2010 du « PARC TECHNOLOGIQUE » à Saint Thibéry**

Il convient donc de constater que le Compte Administratif 2010 du Budget annexe du *Parc Technologique* de la CAHM est conforme au Compte de Gestion 2010 établi par le comptable, la balance du Compte Administratif s'établissant comme suit :

| Section de Fonctionnement  | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------|----------|
| Réalisation de l'exercice  | 0,00 €   | 0,00 €   |
| Reports de l'exercice 2009 |          |          |
| Résultat cumulé            | 0,00 €   |          |

**Résultat de fonctionnement : 0,00 €**

| Section d'Investissement   | Dépenses     | Recettes |
|----------------------------|--------------|----------|
| Réalisation de l'exercice  | 0,00 €       | 0,00 €   |
| Reports de l'exercice 2009 | 212 316,80 € |          |
| Résultat cumulé            | 212 316,80 € | 0,00 €   |

**Solde d'exécution négatif d'investissement : - 212 316,80 €**

**9. → BUDGET ANNEXE DE LA CAHM : approbation du Compte de gestion et adoption du Compte Administratif 2010 du PAEHM « L'AUMORNE » à Florensac**

Il convient donc de constater que le Compte Administratif 2010 du Budget annexe *Parc d'Activités Hérault Méditerranée « L'Aumorne »* de la CAHM est conforme au Compte de Gestion 2010 établi par le comptable, la balance du Compte Administratif s'établissant comme suit :

| Section de Fonctionnement  | Dépenses     | Recettes     |
|----------------------------|--------------|--------------|
| Réalisation de l'exercice  | 17 930,91 €  | 337 982,16 € |
| Reports de l'exercice 2009 | 320 051,25 € |              |
| Résultat cumulé            | 337 982,16 € | 337 982,16 € |

**Résultat de fonctionnement : 0,00 €**

| Section d'Investissement   | Dépenses       | Recettes   |
|----------------------------|----------------|------------|
| Réalisation de l'exercice  | 337 982,16 €   | 1 668,95 € |
| Reports de l'exercice 2009 | 1 668,95 €     |            |
| Résultat cumulé            | - 337 982,16 € |            |

**Solde d'exécution négatif d'investissement : - 337 982,16 €**

**10. → BUDGET ANNEXE DE LA CAHM : approbation du Compte de gestion et adoption du Compte Administratif 2010 du PAEHM "LE ROUBIE" à Pinet**

Il convient donc de constater que le Compte Administratif 2010 du Budget annexe *Parc d'Activités Hérault Méditerranée « Le Roubié »* de la CAHM est conforme au Compte de Gestion 2010 établi par le comptable, la balance du Compte Administratif s'établissant comme suit :

| Section de Fonctionnement  | Dépenses    | Recettes    |
|----------------------------|-------------|-------------|
| Réalisation de l'exercice  | 17 158,00 € | 17 158,00 € |
| Reports de l'exercice 2009 |             | 0,00 €      |
| Résultat cumulé            | 0,00 €      | 0,00 €      |

**Résultat de fonctionnement : 0,00 €**

| Section d'Investissement   | Dépenses    | Recettes |
|----------------------------|-------------|----------|
| Réalisation de l'exercice  | 17 158,00 € | 0,00 €   |
| Reports de l'exercice 2009 | 0,00 €      | 0,00 €   |
| Résultat cumulé            | 17 158,00 € | 0,00 €   |

**Solde d'exécution négatif d'investissement : - 17 158,00 €**

## 11. → BUDGET ANNEXE DE LA CAHM : approbation du Compte de gestion et adoption du Compte Administratif 2010 du PAEHM "LA MEDITERRANEENNE" à Agde

Il convient donc de constater que le Compte Administratif 2010 du Budget annexe *Parc d'Activités Hérault Méditerranée « La Méditerranéenne »* de la CAHM est conforme au Compte de Gestion 2010 établi par le comptable, la balance du Compte Administratif s'établissant comme suit :

| Section de Fonctionnement  | Dépenses       | Recettes       |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Réalisation de l'exercice  | 1 153 773,55 € | 1 153 773,55 € |
| Reports de l'exercice 2009 |                | 0,00 €         |
| Résultat cumulé            | 1 153 773,55 € | 1 153 773,55 € |

**Résultat de fonctionnement :** **0,00 €**

| Section d'Investissement   | Dépenses       | Recettes       |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Réalisation de l'exercice  | 1 153 773,55 € | 1 100 000,00 € |
| Reports de l'exercice 2008 | 0,00 €         |                |
| Résultat cumulé            | 1 153 773,55 € | 1 100 000,00 € |

**Solde d'exécution négatif d'investissement :** **- 53 773,55 €**

## 12. → REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2011, DES RESTES A REALISER ET AFFECTATION DES RESULTATS :

Après le vote des Comptes Administratifs, il appartient aux membres du Conseil communautaire de délibérer sur les résultats définitifs tels que proposés ci-dessous, de prendre en compte définitivement les restes à réaliser, et de décider de l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice écoulé par une délibération spécifique.

Ainsi, il est proposé :

### Budget principal de la CAHM :

- De reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 du Budget Principal, déjà repris de façon anticipés au BP :

Excédent de Fonctionnement : 3 386 907,31 €

Solde d'exécution négatif d'Investissement : - 1 292 231,66 €

- De reprendre définitivement les restes à réaliser sur le Budget Principal, déjà repris de façon anticipée au BP, pour un montant de : 7 737 103,75 € en dépenses et en recettes d'investissement

- D'affecter définitivement le résultat excédentaire de la Section de Fonctionnement du Budget principal 2010 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, qui s'élève à 2 683 847,56 € comme suit :

Excédent de Fonctionnement reporté pour 1 386 907,31 €

Affectation à la section d'Investissement pour 2 000 000,00 €

### Budgets Annexes :

#### **Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée »:**

- De reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 du Budget annexe du « Transport Hérault Méditerranée » :

Excédent de Fonctionnement : 1 084 975,57 €

Solde d'exécution négatif d'Investissement : - 75 874,34 €

- D'affecter définitivement le résultat excédentaire de la Section de Fonctionnement du Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée » 2010 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, qui s'élève à 1 084 975,57 € comme suit :

Excédent de Fonctionnement reporté pour 1 008 975,57 €

Affectation à la section d'Investissement pour 76 000,00 €

- De reprendre définitivement les restes à réaliser sur le Budget Principal, déjà repris de façon anticipée au BP, pour un montant de : 60 705,54 € en dépenses et en recettes d'investissement

#### **Budget annexe PAEHM « Le Puech » à Portiragnes :**

- De reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 :

Excédent de Fonctionnement : 212 975,30 €

Solde d'exécution négatif d'Investissement : - 446 142,52 €

#### **Budget annexe PAEHM « La Crouzette » à Saint Thibéry :**

|  |               |
|--|---------------|
| - De reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 : |               |
| Excédent de Fonctionnement :                                     | 225 189,13 €  |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement :                     | - 28 984,69 € |

#### **Budget annexe PAEHM « Les Pradels » à Pomerols :**

|  |                |
|--|----------------|
| - De reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 : |                |
| Excédent de Fonctionnement :                                     | 163 668,92 €   |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement :                     | - 207 876,10 € |

#### **Budget annexe PAEHM « La Capucière » à Bessan :**

|  |                  |
|--|------------------|
| - De reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 : |                  |
| Excédent de Fonctionnement :                                     | 481 934,05 €     |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement :                     | - 1 322 181,20 € |

#### **Budget annexe PAEHM « Les Clairettes » à Adissan :**

|  |               |
|--|---------------|
| - De reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 : |               |
| Résultat de Fonctionnement :                                     | 0,00 €        |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement :                     | - 54 732,83 € |

#### **Budget annexe PAEHM « Le Parc Technologique » à Saint Thibéry :**

|  |                |
|--|----------------|
| - De reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 : |                |
| Résultat de Fonctionnement :                                     | 0,00 €         |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement :                     | - 212 316,80 € |

#### **Budget annexe PAEHM « L'Aumorne » à Florensac :**

|  |                |
|--|----------------|
| - De reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 : |                |
| Solde d'exécution négatif de Fonctionnement :                    | 0,00 €         |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement :                     | - 337 982,16 € |

#### **Budget annexe PAEHM « Le Roubié » à Pinet :**

|  |               |
|--|---------------|
| - De reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 : |               |
| Résultat de Fonctionnement :                                     | 0,00 €        |
| Résultat d'Investissement :                                      | - 17 158,00 € |

#### **Budget annexe PAEHM « La Méditerranéenne » à Agde :**

|  |               |
|--|---------------|
| - De reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 : |               |
| Résultat de Fonctionnement :                                     | 0,00 €        |
| Résultat d'Investissement :                                      | - 53 773,55 € |

### **13.→ SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT (SPLA) Territoire 34 -acquisition d'actions, souscription à l'augmentation de capital, désignation d'un administrateur**

Le département de l'Hérault a créé en 2008 une Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) dénommée « Territoire 34 » afin de lui confier prioritairement et sans mise en concurrence ses actions d'aménagement (au sens du Code de l'urbanisme) dans le cadre du régime des prestations « in house » ou « prestations intégrées ».

Ces catégories de contrats sont exclues du champ d'application du Code des marchés publics : ce régime particulier, issu de la jurisprudence européenne vise les contrats conclus entre deux personnes morales distinctes, mais dont l'une peut être regardée comme le prolongement administratif de l'autre, à deux conditions :

- Le contrôle effectué par la personne publique sur le co-contractant (Territoire 34) est de même nature que celui qu'elle exerce sur ses propres services ; une simple relation de tutelle ne suffit pas ;
- Le co-contractant travaille essentiellement pour la personne publique demanderesse.

Le Département propose à plusieurs communautés dont la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée d'entrer dans le capital de Territoire 34. L'enjeu pour cette Société est de se positionner comme l'opérateur départemental de référence pour apporter au Conseil Général et aux collectivités actionnaires, en les mutualisant, tous les moyens et compétences pour conduire leurs projets de plus en plus complexes. L'intérêt pour les collectivités actionnaires est de pouvoir s'appuyer sur un même opérateur avec lequel :

- Elles partagent les mêmes valeurs d'intérêt général de la maîtrise d'ouvrage
- Elles construiraient un partenariat institutionnel basé sur la sécurité de la relation contractuelle, en échappant aux délais, coûts et risques de contentieux liés à la mise en concurrence.
- Elles pourraient réaliser leurs projets d'aménagement avec la souplesse d'une société anonyme.

La participation au capital est proposée à hauteur de 5,63 %, soit pour un montant de 40 000 € (acquisition de 10 actions vendues par le Conseil Général au prix de 1000 € chacune exigible lors de la souscription et acquisition de 30 actions nouvelles de 1 000 € chacune, la moitié du montant étant exigible lors de la souscription, le solde étant appelé par le Conseil d'Administration dans un délai maximum de 5 ans).

| TERRITOIRE 34<br>Augmentation du<br>Capital | Capital      |                  | Nb<br>Adminis-<br>trateur |                      |                |
|---|--------------|------------------|---------------------------|----------------------|----------------|
|   | Proportion   | Montant          |                           | Actions<br>nouvelles | Rachat<br>CG34 |
| Conseil Général de<br>l'Hérault             | 58.59 %      | 416 000 €        | 10                        |                      | -70 000 €      |
| CC Saint Chinian                            | 0.28 %       | 2 000 €          | 1                         |                      |                |
| CC CEVENNES<br>GANGEOISES                   | 0.28 %       | 2 000 €          |                           |                      |                |
| CC ST PONS                                  | 0.28 %       | 2 000 €          |                           |                      |                |
| CC LA DOMITIENNE                            | 5.92 %       | 42 000 €         | 1                         | 30 000 €             | 10 000 €       |
| CC CLERMONTAIS                              | 5.92 %       | 42 000 €         | 1                         | 30 000 €             | 10 000 €       |
| CC LUNEL                                    | 5.92 %       | 42 000 €         | 1                         | 30 000 €             | 10 000 €       |
| CC VALLE HERAULT                            | 5.92 %       | 42 000 €         | 1                         | 30 000 €             | 10 000 €       |
| CC GRAND PIC SAINT<br>LOUP                  | 5.63 %       | 40 000 €         | 1                         | 30 000 €             | 10 000 €       |
| CA HERAULT<br>MEDITERRANEE                  | 5.63 %       | 40 000 €         | 1                         | 30 000 €             | 10 000 €       |
| CA BASSIN DE THAU                           | 5.63 %       | 40 000 €         | 1                         | 30 000 €             | 10 000 €       |
|   | <b>100 %</b> | <b>710 000 €</b> | <b>18</b>                 | <b>210 000 €</b>     | <b>0</b>       |

Cette société publique pouvant être un outil d'aménagement permettant de mettre en œuvre les opérations d'aménagement de la CAHM, il sera proposé aux membres du Conseil communautaire de se prononcer *d'une part* sur l'entrée de la CAHM au capital de la SPLA « Territoire 34 » et *d'autre part* sur le choix d'un administrateur parmi les membres du Conseil.

#### 14. → BUDGET PRINCIPAL DE LA CAHM - EXERCICE 2011 : Décision Modificative n°3

Il s'avère nécessaire de procéder à des modifications (ouvertures et virements de crédits) sur le Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée détaillés comme suit :

| D.M. N°3 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CAHM |   |                    |
|---|---|--------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT               |   |                    |
| DEPENSES                                |   |                    |
| Chap. 011                               | 611 – Contrats de prestations de services           | 50 000,00 €        |
|   | 023 – Virement à la section d'investissement        | 25 000,00 €        |
| <b>TOTAL.....</b>                       |   | <b>75 000,00 €</b> |
| RECETTES                                |   |                    |
| Chap. 042                               | 777- Opérations d'ordre de transfert entre sections | 75 000,00 €        |
| <b>TOTAL.....</b>                       |   | <b>75 000,00 €</b> |

| D.M. N°3 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CAHM |  |                    |
|---|--|--------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT                |  |                    |
| DEPENSES                                |  |                    |
| Chap 26                                 | 261 - Titres de participations – territoire 34 | 25 000,00 €        |
| <b>TOTAL.....</b>                       |  | <b>25 000,00 €</b> |
| RECETTES                                |  |                    |
|   | 021 – Virement de la section de fonctionnement | 25 000,00 €        |
| <b>TOTAL.....</b>                       |  | <b>25 000,00 €</b> |

Par conséquent, il sera proposé aux membres du Conseil communautaire d'approuver ces écritures sur le Budget principal de la CAHM.

### **15.→ ENGAGEMENT DES FRAIS « FETES ET CEREMONIES » : délibération de principe**

Les dépenses résultant de fêtes (locales ou nationales), de réceptions diverses imputées sur le Budget principal compte 6232 « fêtes et cérémonies » et sur le compte 6257 « réceptions » font l'objet, à la demande du comptable public, d'une délibération de principe autorisant l'engagement de ces dépenses sur ces comptes. Ladite délibération doit fixer les principales caractéristiques des dépenses visées. Il sera proposé aux membres du Conseil communautaire de délibérer pour la durée du mandat et dans le cadre des crédits inscrits au Budget Primitif, sur l'engagement de ces frais « fêtes cérémonies et réceptions », tels que -par exemple- ceux liés aux animations et cérémonies organisées ou soutenues par la Communauté d'agglomération, ceux liés aux expositions diverses ou événements promotionnels organisés par la Communauté d'agglomération. Les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer.

### **16.→ « FESTIVAL DE LA MUSIQUE ET DU VIN 2011 » : attribution d'une subvention**

Sur la commune de Nézignan l'Evêque est organisé, chaque année, pour le premier week-end de juillet le « Festival de la musique et du vin » sur les thèmes de la Musique, du Patrimoine et du Vin où l'occasion est ainsi donnée aux domaines et caves de notre territoire de faire connaître la qualité et le goût de leurs produits et qui font de ce festival une fête originale d'arômes, de saveurs et de couleurs. Dans le cadre de ses actions d'animation et de promotion des activités viti-vinicoles et de la valorisation et promotion du territoire à travers ses produits du terroir, il est proposé d'allouer à la commune une subvention de 2 000 €. Les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer sur cette participation financière.

### **17.→ MANIFESTATION « TOTAL FESTUM » A VIAS : attribution d'une subvention dans le cadre de la « Fête des fifres et des tambours »**

Dans le cadre d'une valorisation de la culture autour des animaux totémiques, des musiques traditionnelles, de l'écrit et de l'audiovisuel au niveau local, la commune de Vias organise une manifestation intitulée « TOTAL FESTUM » dans le cadre de la « Fête des fifres et des tambours » les 24, 25 et 26 juin qui permettra de créer un lien entre l'Histoire, la culture et la langue occitane, la musique, le patrimoine et les traditions de notre territoire. Dans le cadre de la mise en œuvre de toutes les mesures visant à favoriser le développement touristique et du soutien aux actions de valorisation et d'animation du patrimoine culturel, il est proposé d'allouer à la commune une subvention de 2000 €. Les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer sur cette participation financière.

### **18.→ ASSOCIATION PRINTIVAL : attribution d'une subvention complémentaire**

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a attribué lors de l'élaboration de son Budget Primitif 2011 une subvention de 4 000 € à l'Association PRINTIVAL dans le cadre de son soutien à la 12<sup>ème</sup> Edition de PRINTIVAL Boby Lapointe organisée sur Pézenas du 27 au 30 avril dernier. De plus, l'association PRINTIVAL organise, notamment, tout au long de la saison des concerts-dégustations organisés dans des propriétés viticoles afin de faire découvrir des lieux patrimoniaux d'exception. Au regard de cette animation nouvellement mise en place autour de ce patrimoine particulier qu'est « le vin », il est proposé d'allouer une subvention complémentaire de 2 000 €. Dans le cadre des actions d'animation et de promotion des activités viti-vinicoles, les membres du Conseil communautaires seront amenés à se prononcer.

### **19. → 8<sup>ème</sup> EDITION DU FESTIVAL « LES HERAULT DU CINEMA » ET DEUXIEME EDITION DU FESTIVAL TELE : participation financière de la CAHM**

La ville d'Agde organise le 8<sup>ème</sup> Festival « Les Hérault du cinéma » du 17 au 20 juin 2011 qui constitue désormais un rendez-vous traditionnel pour les professionnels du 7<sup>ème</sup> art. Cette manifestation permet de mettre à l'honneur les richesses patrimoniales et la diversité des paysages du territoire intercommunal à travers, notamment, le Cap d'Agde qui constitue une marque commerciale internationalement connue et un élément structurant du territoire riche d'atouts dont il est la capitale économique et touristique. Ce festival est un point de rencontre unique des personnalités et des professionnels du cinéma avec le grand public. Depuis plusieurs années, la Communauté d'agglomération est un partenaire privilégié de ce festival. La ville organise également pour la deuxième fois le festival Télé du 23 au 26 septembre 2011 et la Communauté d'agglomération souhaite, également, y être associée. Il sera donc proposé aux membres du Conseil communautaire de participer financièrement, à hauteur de 20 000 € à ces deux manifestations et de prendre en charge une partie des frais, notamment les frais d'hébergement, de restauration des participants ainsi que les achats de vin.

### **20. → REGIE DE RECETTES - SENTIER DECOUVERTE « LA GRANDE MAIRE » A PORTIRAGNES : tarifs**

Dans le cadre de l'ouverture pour la saison estivale (juillet-août) des visites guidées du sentier découverte « La Grande Maire » à Portiragnes, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de fixer les tarifs suivants :

- 2 € par personne à partir de 12 ans
- 62 € accueils de Centres de loisirs extérieurs à la CAHM
- gratuité pour les accueils de loisirs sur le territoire intercommunal

Les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer sur la grille tarifaire à compter du 1er juillet 2011.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **21.→ BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES DE LA CAHM SUR L'EXERCICE 2010 :**

Conformément à l'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée doit être soumis, chaque année, aux membres du Conseil communautaire et est ensuite annexé au Compte Administratif 2010 du Budget principal. Par conséquent, l'Assemblée délibérante sera invitée à prendre connaissance du bilan des acquisitions et cessions 2010 opérées d'une part, par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et d'autre part, par la Société d'Équipement du Biterrois et son Littoral en tant que mandataire de cette dernière (*BILAN GRAVE SUR CD ROM*).

### **→ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :**

Conformément à l'article L 1 411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire d'un service public doit rendre compte chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante d'un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité de service. Sont soumis à l'examen de l'Assemblée délibérante les rapports d'activités pour 2010 des trois Délégations de Services Publics en vigueur, après qu'ils aient été présentés à la Commission consultative des services publics locaux le 14 juin dernier à savoir :

### **22.→ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT URBAIN DE VOYAGEURS : présentation du rapport d'activités 2010 par la Société CARPOSTAL Agde**

La Communauté d'Agglomération ayant confié la gestion du Service Public du réseau de transport urbain de voyageurs à la Société CARPOSTAL Agde depuis 1<sup>er</sup> mars 2010 celle-ci a établi un rapport d'activités de l'exercice 2010 (10 mois) qui doit être porté à la connaissance de l'Assemblée délibérante. Les membres du Conseil communautaire seront donc amenés à prendre acte du rapport annuel 2010 établi par la société CARPOSTAL (*RAPPORT GRAVE SUR CD ROM*).

### **23. → DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) : présentation du rapport annuel 2010 par la Lyonnaise des Eaux, délégataire du service public**

La Communauté d'Agglomération ayant confié la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif à la Lyonnaise des Eaux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, celle-ci a établi un rapport d'activités de l'exercice 2010 qui doit être porté à la connaissance de l'Assemblée délibérante. Les membres du Conseil communautaire seront donc amenés à prendre acte du rapport annuel 2010 établi par la Lyonnaise des Eaux (*RAPPORT GRAVE SUR CD ROM*).

### **24.→ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SUR LA COMMUNE D'AGDE : présentation du rapport d'activités 2010 par la S.a.r.l. GDV, délégataire du service public**

La Communauté d'Agglomération ayant confié la gestion du Service Public de l'Aire d'accueil des gens du voyage d'Agde à la Société Gens du Voyage (GDV) depuis le 6 avril 2009, celle-ci a établi un rapport d'activités qui doit être porté à la connaissance de l'Assemblée délibérante. Les membres du Conseil communautaire seront donc amenés à prendre acte du rapport annuel 2010 établi par GDV (*RAPPORT GRAVE SUR CD ROM*).

### **25.→ REPRISE DU SERVICE D'ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS ET COLLECTE DES CARTONS : convention de gestion entre le SICTOM et la CAHM**

La Communauté d'agglomération, par délibération en date du 10 septembre 2004 a transféré au SICTOM de la Région de Pézenas le service de ramassage des encombrants, considérant que ce dernier faisait partie de la compétence collective des ordures ménagères. Face aux difficultés rencontrées sur le terrain pour la gestion de ce service, le SICTOM et la Communauté d'agglomération ont décidé, dans un souci de cohérence et d'efficacité, de regrouper à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 cette activité au sein d'un même service « le service propreté-voirie » de la CAHM. Ainsi, conformément aux articles L 5216-7-1 et L 5215-27 du CGCT il sera proposé aux membres du Conseil communautaire de passer une convention de gestion du service d'enlèvement des encombrants et collecte des cartons avec le SICTOM afin de fixer les modalités techniques, administratives et financières de la gestion de ce service sur l'ensemble du territoire intercommunal. Les moyens existants actuellement sont les suivants : 16 agents permanents, 6 véhicules pour un coût annuel évalué par le SICTOM à la somme de 655 000 €. Le personnel du SICTOM affecté à cette mission aura la possibilité d'être mis à disposition de la Communauté d'agglomération afin de poursuivre la collecte des encombrants et cartons au sein du « service propreté-voirie » de la Communauté d'agglomération ou de demander leur mutation. Les agents qui ne souhaiteraient pas rejoindre la CAHM selon l'une de ces deux voies seront réaffectés au sein des autres services du SICTOM et la Communauté d'agglomération sera amenée à recruter directement afin de pourvoir les éventuels postes vacants. Cette mission continuera d'être financée comme par le passé par le produit perçu par la Communauté d'agglomération au titre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

## **26. → CENTRE AQUATIQUE DE L'ARCHIPEL : convention de servitude n° MH 4877 entre la CAHM et la Société Electricité Réseau Distribution de France**

Dans le cadre de la construction du Centre aquatique de l'archipel à Agde, la Communauté d'agglomération a consenti sur sa parcelle N° LT section 84 une servitude afin que la société Electricité Réseau Distribution de France (ERDF) puisse passer sur ladite parcelle une ligne électrique souterraine de 20 000 V comprenant deux câbles de 500 mètres permettant l'alimentation en tarif vert du centre aquatique. Cette servitude qui a fait l'objet d'une convention doit être formalisée par un acte authentique. Ainsi, il sera proposé aux membres du Conseil communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer cet acte notarié.

## **MARCHES PUBLICS**

### **27. → TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE « équipements vestiaires et mobilier » : attribution des marchés : lot 11 A "Equipements de vestiaires", 11 B "Mobilier" et 11 C "Habillage et serrurerie des pentes à glisser"**

Dans le cadre de la construction du Centre aquatique de l'archipel à Agde, la consultation concernant les lots « Equipements vestiaires et mobiliers » a été lancée sous forme d'appel d'offres ouvert et marchés négociés. A l'issue de celles-ci et après négociation, il sera proposé aux membres du Conseil communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés suivants :

- lot 11 A « Equipements de vestiaires » attribué à l'entreprise NAVIC de THONES pour un montant de 118 000 € HT (*solution de base*)
- lot 11 B « Mobilier » attribué à l'entreprise ZORZETO de Villegailhenc pour un montant de 184 871.20 € HT.€ HT (*solution de base ; option 1 « casiers et bancs » option 2 « meuble bar » ; option 3 « équipements bars » et option 4 « ombrière »*)
- lot 11 C « habillage et serrurerie des pentes à glisser » attribué à l'entreprise SOLATRAG pour un montant de 74 000 € HT.

### **28. → FOURNITURE ET POSE DE GAZON SYNTHETIQUE AU CENTRE AQUATIQUE DE « L'ARCHIPEL » : attribution du marché**

Dans le cadre de l'aménagement extérieur du Centre aquatique de l'archipel à Agde, l'aménagement extérieur a été modifié afin de prévoir un terrain de « Beach Volley ». La création de cet aire de jeux nécessite notamment la fourniture et la pose de pelouse synthétique pour un montant estimatif de 70 000 € HT. Ainsi, une consultation sous forme d'appel d'offres a été lancée en date du 6 mai 2011, la commission d'appel d'offres devant se réunir le 24 juin prochain pour le jugement des offres. Il appartiendra aux membres du Conseil communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer le marché, conformément aux choix des membres de la commission.

### **29. → MARCHE DE SOLUTIONS D'IMPRESSION (imprimantes- photocopieurs-fax) : lancement d'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et autorisation de signature des marchés**

La communauté d'agglomération dispose de nombreux contrats pour ses solutions d'impressions (imprimantes, photocopieurs, fax) qui arrivent à leurs termes et qui nécessitent de par leurs montants une mise en concurrence. Il sera donc proposé aux membres du Conseil communautaire de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et d'autoriser monsieur le président à signer les marchés à intervenir.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **30. → MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : création d'un poste au sein du service Habitat relevant du grade de Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe**

Le Bureau réuni le 21 février 2011 a validé la création d'un emploi de gestionnaire Habitat Parc public au sein de la structure. Par délibération en date du 4 avril 2011, il avait été envisagé de recruter pour ce poste sur un emploi par référence au grade de Technicien et éventuellement d'avoir recours à un agent contractuel. Après diffusion de l'offre d'emploi et analyse des différentes candidatures, il a été décidé de recruter un fonctionnaire correspondant au profil de poste de Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe. Aussi, afin de permettre ce recrutement il est nécessaire de modifier le Tableau des emplois en créant un poste relevant du grade de Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe.

## **TRANSPORT**

### **→ TRANSPORT DES CLASSES DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL VERS LES EQUIPEMENTS AQUATIQUES COMMUNAUTAIRES :**

Dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement, de construction et de fonctionnement des équipements communautaires d'intérêt communautaire, la Communauté d'agglomération a déclaré d'Intérêt communautaire la piscine de Pézenas et le Centre aquatique de l'Archipel à Agde. Ainsi, ces deux équipements vont permettre aux classes qui le

souhaitent de participer à un enseignement régulier de la natation sur la base d'un programme pédagogique annuel proposé par l'Education Nationale. Afin d'encourager et de favoriser l'apprentissage de la natation pour les élèves du territoire intercommunal, il est proposé d'organiser leur transport selon les modalités suivantes :

### **31.→ CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE TRANSPORT DES CLASSES DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL VERS LES EQUIPEMENTS AQUATIQUES ET LANCEMENT D'UN MARCHÉ A BONS DE COMMANDE SANS MINIMUM NI MAXIMUM :**

Il sera proposé aux membres du Conseil communautaire de constituer avec les communes volontaires un groupement de commande dans lequel la Communauté d'agglomération sera le coordonnateur afin de bénéficier de prix plus attractifs.

### **32.→ SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX COMMUNES A HAUTEUR DE 40 % :**

Il sera proposé aux membres du Conseil communautaire d'accorder une subvention de fonctionnement à hauteur de 40 % aux communes pour le financement de leur transport vers les équipements aquatiques.

### **33. → PARTICIPATION DE LA CAHM A LA JOURNÉE NATIONALE DU TRANSPORT PUBLIC DU 21 SEPTEMBRE 2011 AU TRAVERS DE SON RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN INTERCOMMUNAL CAP'BUS :**

Afin de valoriser l'image et le recours aux transports en commun publics, le «GIE Objectif Transport Public» renouvelle pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive -le mercredi 21 septembre 2011- l'opération intitulée « *journée nationale du transport public* » qui permet de faire découvrir au public les atouts du réseau de transport en commun et d'inciter à long terme, à changer son comportement quotidien en faveur des modes de déplacements durables. Les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer d'une part, sur l'opportunité de participer à cette journée et d'autre part, sur la modification exceptionnelle de la tarification habituelle zonale du billet unitaire pour la journée du 21 septembre un tarif unique de 1 € par trajet sur l'ensemble du réseau urbain de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

## **POLE PROJETS**

### **ENVIRONNEMENT**

### **34. → SITE NATURA 2000 « ETANG DU BAGNAS » : avis de la CAHM concernant la proposition de modification des périmètres (Zone de Protection Spéciale et Site d'Intérêt Communautaire)**

Le site Natura 2000 « Étang du Bagnas » a été désigné Zone de Protection Spéciale par arrêté ministériel du 26 octobre 2004 au titre de la Directive « oiseaux » et reconnu comme Site d'Importance Communautaire le 28 mars 2008 au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore ». Conformément à la législation française, un Document d'objectifs a été élaboré pour ces deux sites par l'Association de Défense de la Nature des Pays d'Agde (ADENA) en tant qu'opérateur pour son élaboration. Il a été validé par le COPIL le 8 novembre 2010 et approuvé par des arrêtés préfectoraux en date du 21 janvier 2011 (SIC) et 24 janvier 2011 (ZPS).

La connaissance acquise sur le patrimoine naturel d'intérêt communautaire du site permet de proposer une modification du périmètre actuel des deux sites. En conséquence, sur la base de l'article R 414-3 du Code de l'environnement, le Préfet soumet pour avis le projet de modification du périmètre des sites FR 9101412 et FR 9110034 « Étang du Bagnas ».

Les membres du Conseil communautaire seront amenés à émettre un avis motivé avec d'éventuelles remarques d'un point de vue scientifique sur ces projets de périmètre.

### **35. → SITE NATURA 2000 « CARRIERES DE NOTRE DAME DE L'AGENOUILLADE » - CONVENTION D'AMENAGEMENT ET REALISATION DE PETITS TRAVAUX AVEC LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL : demande de subvention auprès de l'Europe et de l'Etat**

Le site Natura 2000 des mares temporaires des Carrières de Notre Dame de l'Agneuillade au Grau d'Agde est en phase « d'animation », cela consiste à mettre en œuvre les mesures de gestion préconisées dans le document d'objectifs ayant valeur de plan de gestion pour les terrains du Conservatoire. C'est dans ce cadre que la Communauté d'agglomération souhaite engager des actions de gestion des activités humaines sur le site afin de favoriser la biodiversité en tant que gestionnaire de ces terrains. Il est proposé de mettre en place une convention bipartite afin d'autoriser la Communauté d'agglomération à réaliser les travaux nécessaires sur les terrains du Conservatoire du littoral et de solliciter une aide financière pour la réalisation de travaux (44 622 € H.T.) dans le cadre du Document d'objectifs 1 à savoir Fonds Natura 2000 à hauteur de 50% de la part du Fonds Européen de Développement Régional et 50 % du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. Ceux du plan de gestion 2 ne sont pas subventionnés, il incombe donc aux gestionnaires de les financer à savoir 13 % pour le Conservatoire du Littoral et 87 % pour la CAHM. L'Assemblée délibérante sera amenée à autoriser son Président à solliciter une aide financière auprès du FEADER et du MEDDTL selon ce plan de financement préétabli.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **36. → PAEHM « LE PUECH » A PORTIRAGNES : cession du lot 15 d'une superficie de 2 525 m<sup>2</sup> à la SAS MARC**

Madame Claudia LONGRICH, gérante de la S.A.S MARC dont le siège social est à Montpellier, souhaite se porter acquéreur du lot N°15 du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Puech » à Portiragnes afin de développer de nouvelles activités en lien avec le courant faible, alarme et détection incendie et créer ainsi trois emplois supplémentaires. Il sera proposé aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur la vente du lot N°15 d'une superficie de 2525 m<sup>2</sup> au prix de 113 625 € HT auxquels s'ajoutent les frais de géomètre (304.90 € HT) et les frais de réalisation des accès sur la voie publique (490 € TTC/ml).

## **EMPLOI & FORMATION**

### **37. → PARTICIPATION DE LA CAHM AU FONCTIONNEMENT DE LA MISSION LOCALE D'INSERTION DU CENTRE HERAULT :**

La Mission Locale d'Insertion (MLI) du Centre Hérault, structure créée depuis 1999, au terme de la Loi n° 89-905 du 19 décembre 1989 a pour objet :

- d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information et d'accompagnement ;
- de favoriser la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment, pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale ;
- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans leur zone de compétence, d'une politique locale concernée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes ;
- de développer une intervention de proximité facilitant l'information, le soutien et l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches d'insertion, de formation et d'accès à l'emploi.

Afin de pérenniser le travail engagé par la MLI du Centre Hérault (maintien de l'antenne de Pézenas, mise en place d'une antenne sur Agde), les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer sur la poursuite de la participation de la Communauté d'agglomération au fonctionnement de la structure pour l'exercice 2011 sur la base de 1,30 € par habitant soit au total 85 963,80 €.

### **38.→ LES PLEIADES (ex Pôle Emploi Services Hérault) : participation financière**

Les Pleïades emploi services Hérault (ex : Pôle Emploi Services Hérault), initiées par le Département de l'Hérault visent à valoriser et professionnaliser le secteur des emplois de service aux particuliers. Dans l'optique de mieux répondre à sa vocation départementale, les Pleïades emploi services Hérault se sont appuyées sur des pôles relais locaux, portés sur leur territoire par les élus membres du Pôle. Sur l'exercice 2010, 108 personnes reçues dont 31 offres d'emploi avec 15 contrats signés sur le territoire de la CAHM. Le *Guide des Services à la Personne* a été distribué en janvier 2011 en 28 673 exemplaires sur l'ensemble du territoire.

Dès lors, afin de pérenniser le travail engagé par les Pleïades emplois services Hérault, les membres du Conseil communautaire seront invités à se prononcer sur l'opportunité de poursuivre la participation financièrement à cette structure pour l'exercice 2011 qui s'élève à hauteur de 12 000 €.

## **PLANIFICATION & AGRICULTURE**

### **39.→ ACTIONS DE DEVELOPPEMENT « DES TERRITOIRES RURAUX » : demande de financements européens (au titre de la mesure 341 B du FEDER)**

La Communauté d'agglomération souhaite engager trois actions pour le développement « des territoires ruraux » :

- accueil d'un stagiaire pour le développement des circuits courts avec le recensement et le diagnostic des agriculteurs actuellement en circuits-courts sur le territoire dans le but de proposer des pistes de développement et de structuration de ce mode de commercialisation
- accueil d'un stagiaire sur l'agropastoralisme en vue de trouver des alternatives agricoles à l'arrachage viticole avec outre des enjeux économiques, des enjeux environnementaux et paysagers.
- étude d'animation foncière de la vallée de la Peyne afin de définir les perspectives de développement du maraichage Bio et des circuits courts sur la commune de Pézenas et dans le but de recenser les opportunités foncières pour agrandir les exploitations existantes ou installer de nouveaux porteurs de projet.

Ces actions sont susceptibles d'être financées par des crédits européens au titre de la mesure 341 B du FEDER à hauteur de 70 % soit une aide de :

- 1 280, 40 € pour l'accueil d'un stagiaire pour le développement des circuits courts
- 1 433,30 € pour l'accueil d'un stagiaire concernant l'agropastoralisme
- 8 750 € pour l'étude d'animation foncière de la Vallée de la Peyne

Par conséquent les membres du Conseil communautaire seront amenés à autoriser le Président à demander des financements européens.

**40.→ DETERMINATION DU LIEU DE LA PROCHAINE SEANCE :**

Conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux membres du Conseil communautaire de déterminer le lieu de la cinquième séance du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée de l'exercice 2011 *prévue le lundi 18 juillet 2011.*